

genre et d'établir aussi une zone neutre le long de leurs frontières ? Une telle entente entre les provinces aurait pour effet de diminuer notablement "la hauteur et l'épaisseur des murailles" dont a parlé le distingué professeur de McGill.

## § II

### *Réciprocité de diplôme.*

Mais la zone neutre ne saurait satisfaire les promoteurs de la loi Roddick. Ils veulent plus: ils demandent la réciprocité des diplômes médicaux entre les provinces.

Cette réciprocité, je l'admets, est non moins désirable que la zone neutre dont je viens de parler. Nos universités, McGill surtout qui attire chez elle un grand nombre d'étudiants d'Ontario et d'ailleurs, profiteraient de cette innovation, et la province de Québec où domine la nationalité française l'accueillerait avec satisfaction. C'est ce qu'écrivait dans le *Bulletin médical de Québec* (1), un collaborateur de cette revue: "Tous, disait-il, sont favorables à "la réciprocité", ajoutant: "mais de là à accepter le projet Roddick pour l'obtenir, il y a "un abîme; ce serait concéder trop pour avoir "bien peu en retour et pour servir à un petit "nombre."

Pourtant, si la réciprocité était établie, les médecins d'origine française pourraient aller s'établir dans les centres français d'Ontario, du Manitoba ou des territoires de l'Ouest, et y

(1) Numéro de septembre 1902.